

**Délibération n°2022-68**

**Thème : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE 2**

**Objet : Demande de subvention dans le cadre du dispositif Espace Valléen et approbation du plan de financement relatif aux aménagements ludiques et sportifs de la station de Lure**

L'an deux mille vingt-deux le treize du mois d'octobre, le Conseil communautaire dûment convoqué par Monsieur le Président le 7 octobre 2022 s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Forcalquier sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

**Membres en exercice : 27    Membres présents : 21    Pouvoirs : 5    Suffrages exprimés : 26**

**Étaient présents :**

Stéphane DERRIVES ; Gilbert BOYER ; David GEHANT ; Michel DALMASSO ; Sylvie SAMBAIN ; Thomas CHERBAKOW ; Caroline MASPER ; Karima COEURET ; Emmanuel LUTHRINGER ; Aurélie ANNEQUIN ; Danièle KLINGLER ; Dominique ROUANET ; Rémi DUTHOIT ; Nicolas FURET ; François PREVOST ; Camille FELLER ; Christian CHIAPPELLA ; Patricia PAUL ; Marc DINI ; Robert USSEGLIO ; Didier DERUPTY ; Christophe LOPEZ.

**Étaient représentés :**

M. Michel CHAPUIS donne procuration à M. David GEHANT  
Mme Camille FELLER donne procuration à Mme Danièle KLINGLER  
M. Philippe VUILQUE donne procuration à M. François PREVOST  
Mme Maryse BLANC donne procuration à M. Christian CHIAPPELLA  
Mme Sandrine LEBRE donne procuration à M. Didier DERUPTY

**Absents excusés :**

Nadine CURNIER, Michel CHAPUIS, Camille FELLER, Philippe VUILQUE, Maryse BLANC, Sandrine LEBRE.

**Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Karima COEURET a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.**

**12 communes sont donc représentées.**

VU l'article 8 des statuts de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure,

VU l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** que

- la Communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure ~~détient~~ la compétence en matière d'actions de développement économique et touristique,
- la Communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure est compétente pour mettre en œuvre les stratégies de développement touristique local par le portage financier de l'Europe, l'Etat et de la Région,

Accusé de réception en préfecture  
004-240400440-20221013-DCC2022-68-DE  
Date de réception préfecture : 18/10/2022

VU les délibérations n° 2022-32 du 24 mars 2022 et n° 2022-57 en date du 21 juin 2022 ayant pour objet « Plan de financement étude pré-opérationnelle Lure », actant la volonté du conseil communautaire de travailler sur la requalification et le développement de la Station de Lure,

**CONSIDERANT** que

- la requalification de la station de Lure est un enjeu fort en matière de transition écologique et un atout certain de développement économique pour le territoire de la CCPFML,
- les investissements nécessaires à la réalisation de ces projets nécessitent un accompagnement financier externe à la collectivité,

**ATTENDU** que les travaux d'aménagement prévus sur la station et financés dans le cadre du dispositif Espace Valléen s'échelonnent entre 2023 et 2027,

VU

- les conclusions de l'étude pré-opérationnelle reçues le 10 juillet 2022
- le montant prévisionnel des travaux estimé par les services communautaires et évalué à 365000 € HT, le plan de financement suivant :

<b>PLAN DE FINANCEMENT REQUALIFICATION STATION DE LURE</b>						
<b>OBJET DE LA DEPENSE</b>	<b>Montant € H.T.</b>	<b>FINANCEMENT</b>	<b>Montant € H.T.</b>	<b>%</b>		
Canopée vélos + Station recharge VAE <b>2023</b>	80 000	Espace Valléen	64 000	80		
		Autofinancement CCPFML	16 000	20		
Parcours sport santé <b>2024</b>	45 000	Espace Valléen	36 000	80		
		Autofinancement CCPFML	9 000	20		
Aire de jeux itinérante <b>2024</b>	120 000	Espace Valléen	96 000	80		
		Autofinancement CCPFML	24 000	20		
Espace observation des étoiles ou théâtre de verdure <b>2025</b>	25 000	Espace Valléen	20 000	80		
		Autofinancement CCPFML	5 000	20		

Espace ludique vélo 2025	25 000	Espace Valléen	20 000	80
		Autofinancement CCPFML	5 000	20
Démantèlement pylônes télési 2026	70 000	Espace Valléen	56 000	80
		Autofinancement CCPFML	14 000	20
<b>TOTAL</b>	<b>365 000</b>		<b>365 000</b>	<b>100,00</b>

Accusé de réception en préfecture  
004-240400440-20221013-DCC2022-68-DE  
Date de réception préfecture : 18/10/2022

<b>Total Espace Valléen</b>	<b>= 292 000 € HT</b>	<b>soit 80 %</b>
<b>Total Autofinancement CCPFML</b>	<b>= 73 000 € HT</b>	<b>soit 20 %</b>

Ceci exposé,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE :**

- D'approuver le plan de financement ci-dessus présenté,
- D'autoriser Monsieur le Président à déposer toute demande de subvention relative au financement des travaux de requalification de la station de Lure, et notamment dans le cadre du dispositif Espace Valléen porté par le Parc Naturel Régional Luberon Lure,
- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et pour les élus ayant reçu délégation, à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits,  
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,  
David GEHANT




Acte publié le : 18 OCT 2022

Accusé de réception en préfecture  
004-240400440-20221013-DCC2022-68-DE  
Date de réception préfecture : 18/10/2022